

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (22) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, VANDEPITTE Brice, JOSSERAND Françoise.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :**

François CABY a donné pouvoir à Kamila MORISET  
Frédéric GONDA a donné pouvoir à Gérard PASTOR  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT MARCEL

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 28.06.2023  
Et publication le : 30.06.2023  
Le Maire,

**ABSENTS EXCUSES (2) :** Flavien LEGER, Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2023

Date d'affichage : 19 juin 2023

Carole GARDET a été élue secrétaire de séance.



### CESSION DES PARTIES A USAGE COMMUN DU LOTISSEMENT « DES VERNES » A L'ASSOCIATION SYNDICALE A CONSTITUER

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** le permis d'aménager délivré sous le numéro PA07424221X0001 par Monsieur le Maire de la commune de SAINT-JORIOZ, pour la création de trois lots à bâtir, lieudit « Les Vernes »,

**Vu** l'engagement pris lors du dépôt du dossier de permis d'aménager de constituer une association syndicale des acquéreurs des lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs, les emprises et équipements communs n'ayant pas vocation à rester la propriété de la commune,

**Vu** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De constituer** une association syndicale du lotissement Les Vernes, conformément aux engagements pris lors du dépôt du permis d'aménager numéro PA07424221X0001.

- **De céder** à l'association syndicale du lotissement Les Vernes, la propriété de l'emprise constituant les espaces communs du lotissement, matérialisée sous teinte grisée et verte (dont partie est destinée à supporter la plateforme recevant les containers d'ordures ménagères ou tri sélectif et le bloc de boîtes aux lettres) au plan dressé par le Cabinet A2G susdénommé.

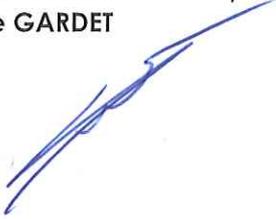
- **D'autoriser** M. le Maire à signer lesdits actes, nécessaires à la vente des lots du lotissement et notamment, de signer les différents actes dont les statuts de l'association syndicale, cession des emprises et équipements communs, à ladite

association syndicale, sans contrepartie, après achèvement définitif des travaux.  
Les frais relatifs audit acte seront à la charge de la commune de SAINT-JORIOZ.

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 26 juin 2023

Le Secrétaire de séance,  
Carole GARDET



Le Maire,  
Michel BEAL



*La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*